

Modification de l'ordre des bénéficiaires

Preneur de prévoyance

Numéro de client	Numéro de plan
Prénom	Nom
Etat civil	Rue, numéro
NPA	Localité
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
N° de téléphone	E-mail

Dans l'éventualité de son décès, le preneur de prévoyance désigne par la présente les bénéficiaires et leurs droits, dans le cadre des dispositions légales. Doivent tout particulièrement être observés l'art. 2 de l'ordonnance du 13 novembre 1985 sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) et les dispositions actuellement en vigueur du règlement de prévoyance de la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich.

Ordre des bénéficiaires selon le règlement de prévoyance

En cas de survie, le bénéficiaire est le preneur de prévoyance. Après son décès, les personnes suivantes ont qualité de bénéficiaires dans l'ordre suivant:

Groupe	Bénéficiaires	Modification de la clause bénéficiaire
1	Le conjoint survivant ou la partenaire enregistrée survivante/le partenaire enregistré survivant.	Le chiffre 1 ne peut pas être modifié.
2	Les descendants directs et les personnes à l'entretien desquels l'assuré subvenait de façon substantielle, ou la personne qui avait formé avec lui une communauté de vie ininterrompue d'au moins cinq ans immédiatement avant le décès ou la personne qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs.	Voulez-vous nommer les bénéficiaires du chiffre 2 et désigner leurs prétentions plus en détail? Oui (veuillez détailler ci-après) Non
3*	Les parents.	Voulez-vous modifier l'ordre des chiffres 3 à 5? Oui (veuillez détailler ci-après) Non
4*	Les frères et sœurs.	
5*	Les autres héritiers.	

* Si les chiffres 1 et 2 ne sont pas applicables, l'ordre des chiffres 3 à 5 peut être choisi librement. Le chiffre 5 requiert une mention testamentaire.

Désignation des bénéficiaires

J'exerce le droit de désigner des bénéficiaires du groupe 2 ou de modifier l'ordre des bénéficiaires des groupes 3 à 5:

Groupe	Prénom	
	Nom	
	Adresse	
	Date de naissance	
	Degré de parenté/relation	
	Part en %	
Groupe	Prénom	
	Nom	
	Adresse	
	Date de naissance	
	Degré de parenté/relation	
	Part en %	
Groupe	Prénom	
	Nom	
	Adresse	
	Date de naissance	
	Degré de parenté/relation	
	Part en %	

L'ordre des bénéficiaires ci-dessus n'est valable que pour l'avoir sur le compte de prévoyance 3a auprès de la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich.

Le preneur de prévoyance s'engage à communiquer tout changement (modification de l'état civil, par exemple) susceptible d'influencer les droits aux prestations.

Par la présente déclaration, le preneur de prévoyance révoque toutes les modifications antérieures de l'ordre des bénéficiaires.

Afin de pouvoir verser les prestations dues en cas de décès du preneur de prévoyance, la Fondation de prévoyance indépendante 3a Zurich peut le moment venu exiger des documents supplémentaires tels qu'un acte de décès, un testament, un certificat d'héritier, un certificat de famille, un justificatif de domicile, un contrat de location, etc. La validité de l'ordre des bénéficiaires dépend de la situation et de l'état du droit au moment du décès.

Lieu	Date	Signature du preneur de prévoyance

Veuillez renvoyer le formulaire à:

Adresse d'envoi:

Adresse d'envoi:

Utilisez cette page de garde si vous faites suivre les documents dans une enveloppe à fenêtre.